

aérienne hautement efficace, doublé de patrouilles routières. Environ 233 000 km² de forêts sont surveillés par les patrouilles aériennes.

Le public est renseigné au sujet de la prévention des incendies et de la conservation des forêts au moyen de la radio, de la télévision et des journaux, ainsi que par des brochures, affiches, films et visites commentées.

Saskatchewan. Les forêts de la Saskatchewan couvrent 352 000 km², dont 115 000 constituent des terres productives aptes à l'exploitation.

La Direction des forêts du ministère du Tourisme et des Ressources renouvelables comprend quatre sections: aménagement forestier, produits du bois et opérations, inventaire et sylviculture. Elle est chargée d'élaborer et d'évaluer les politiques forestières dont la réalisation est confiée à diverses autorités régionales. Pour l'administration des ressources, la province est divisée en sept régions, qui sont elles-mêmes subdivisées en districts confiés chacun à un agent des ressources. Le ministère du Nord de la Saskatchewan administre la partie septentrionale de la superficie forestière. La lutte contre les incendies, qui relève également de ce ministère, est assurée par un réseau de 75 tours de guet auquel s'ajoutent, durant les périodes de grand danger, des patrouilles aériennes. Un système de communications VHF installé dans des tours, des véhicules, des aéronefs et des camps forestiers est utilisé pour la détection et l'extinction des incendies de forêt. On dispose également d'hélicoptères et d'avions à voilure fixe équipés pour le largage d'eau. On a acheté six avions Tracker à base terrestre équipés pour larguer des produits ignifuges à action prolongée et qui sont postés à quatre nouveaux aéroports construits en 1977.

Alberta. En Alberta, sur 383 751 km² de terres forestières, 276 494 représentent des terres propices à l'exploitation. Le Service des forêts du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta en assure l'administration par l'intermédiaire de cinq directions: soutien des programmes, aménagement forestier, protection des forêts, utilisation des terres et reboisement et réaménagement. Les zones forestières sont réparties en 10 forêts, chacune administrant la superficie forestière de son propre territoire. Chaque forêt est dirigée par un surintendant, assisté d'un certain nombre de spécialistes de l'aménagement forestier, de la lutte contre les incendies, de l'utilisation des terres, de la construction et des communications. Ces forêts sont subdivisées à leur tour en districts de gardes forestiers dont chacun est administré par un agent forestier comptable au surintendant.

La Direction de l'aménagement forestier est chargée du régime de contingentement du bois, des plans d'aménagement et des plans annuels d'exploitation relativement aux terres de la Couronne louées ou concédées, des programmes d'aménagement forestier, et de l'emploi du bois provenant des terres de la Couronne. Elle dirige des programmes de sylviculture, s'occupe des demandes, effectue des inventaires des ressources forestières, inspecte les aires de coupe pour s'assurer de la qualité des méthodes d'abattage, et perçoit les droits et redevances.

La Direction de la protection des forêts s'occupe de tout ce qui concerne la protection, y compris la prévention, la détection et l'extinction des incendies. Elle comprend des spécialistes, dont un météorologiste et un agent des télécommunications; une section aérienne spéciale aide à l'exécution du programme général de protection.

La Direction de l'utilisation des terres forestières est chargée de la planification et de la surveillance des modes d'utilisation des terres dans les aires forestières, y compris l'aménagement de pâturages, de secteurs consacrés à la récréation ainsi que de bassins hydrographiques, notamment sur le versant oriental des Rocheuses où se trouve les sources des rivières Saskatchewan-Nord et Sud. La Direction du reboisement et du réaménagement établit et exécute des projets de reboisement et de réaménagement sur les terres forestières provinciales et exploite la nouvelle pépinière forestière de Pine Ridge qui produira, à compter de 1981, 20 millions de semis d'arbres qui seront utilisés par l'industrie et par les pouvoirs publics pour le repeuplement des terres déboisées ou brûlées de l'Alberta.

La recherche fondamentale concernant les forêts est effectuée par le Service des forêts du Canada. Un laboratoire fédéral à Edmonton en exécute une bonne partie.